

-REGLEMENT DU JEU :
« JEU BIC TRADE AUCHAN »
Du 02/07/2024 au 09/09/2024 inclus

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société **BIC** ayant son siège social au 12 rue Victor HUGO 92110 CLICHY, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 008 443 (ci-après « Organise en France métropolitaine (Corse comprise) un jeu avec obligation d'achat intitulé « Jeu BIC TRADE AUCHAN » (ci-après désigné le « Jeu » ou « l'Opération ») du 02/07/2024 au 09/09/2024 inclus sur grandjeu-bic-auchan.com .

Ce Jeu sera accessible à partir de :

- Site du jeu grandjeu-bic-auchan.com
- Pages Facebook et Instagram de la marque
- Dépliant avec QRCode distribué au sein de l'enseigne Auchan

ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

2.1. Le « Jeu » est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

2.2. La participation est limitée à une (1) par personne (même nom, même prénom, même adresse ou même adresse email ou même téléphone mobile) pendant toute la Durée de l'Opération.

2.3. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé à l'Opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

2.4. La participation au jeu s'effectue exclusivement sur internet, selon les modalités décrites ci-dessous, aux dates indiquées dans l'article 1 en se connectant au site de jeu accessible via grandjeu-bic-auchan.com . Le jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google où toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Une participation sous toute autre forme ou par tout autre moyen, notamment par voie postale, ne pourra être prise en compte. La participation sera prise en compte à l'instant où le participant confirmera la page récapitulative des informations saisies préalablement au sein du formulaire précédent.

Chaque participant doit suivre les étapes suivantes :

- Acheter entre le 02/07/2024 au 09/09/2024 inclus un produit de la gamme BIC Les Minions dans les magasins Auchan hypermarché, Auchan supermarché et auchan.fr
- Flasher le QR code présent sur les affiches, flyers et chevalets présents chez Auchan, ou se rendre directement sur le site internet grandjeu-bic-auchan.com avant le 16/09/2024 inclus.
- Remplir le formulaire de participation en ligne avec ses coordonnées complètes (Civilité + Nom + Prénom + Date de naissance + Code postal + Ville + Email_et Numéro de téléphone)
- Télécharger l'original de la facture ou du ticket de caisse lisible et complet, en ayant pris soin préalablement d'entourer la date d'achat ainsi que le libellé du produit
- Accepter le présent règlement du jeu et valider sa participation.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation incomplète ou comportant des mentions erronées sera considérée comme nulle. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrements ou d'enregistrements multiples par foyer.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 - ANNONCE DU JEU

Le « Jeu » est annoncé en point de vente via des outils de PLV et on-line via le site du jeu et via le site auchan.fr

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le jeu « BIC TRADE AUCHAN » est doté de 20 dotations

Les lots mis en jeu pour l'ensemble du « Jeu » (ci-après « les Lots ») sont :

- 20 lots, d'une valeur unitaire indicative de 148 € TTC (soit un total de dotation de 2960 €), composés pour chacun d'eux de :
 - Une parure de lit Minions
 - Un méga Minions
 - Un cartable ou un sac à dos Minions
 - Quatre places de cinéma dans les salles de cinéma participantes
 - Une peluche Minions
 - Un jeu Monopoly Hasbro Minions

Tous les Lots cités dans le présent article sont non transmissibles, non cessibles, non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Les prix indiqués correspondent aux prix publics unitaires TTC approximatifs. Ils sont déterminés au moment de la rédaction du présent règlement. Ils sont donnés à titre de simple indication et sont susceptibles de variation.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leurs valeurs en espèce, ou contre toutes autres dotations.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer les dotations par d'autres dotations de valeur équivalente ou supérieure en cas d'événements indépendants de leur volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits Lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

ARTICLE 5 – DESIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera réalisé le 30/09/2024 parmi l'ensemble des Participants ayant respecté l'ensemble des modalités de participation et d'inscription du Jeu afin de déterminer les 20 gagnants.

Le gagnant sera informé par la conciergerie de la société Qwamplify Activation, via téléphone et par e-mail aux coordonnées enregistrées lors de la participation, dans les jours suivants le tirage au sort.

Les lots sont nominatifs et expédiés aux gagnants dans un délai de quatre (4) à six (6) semaines après l'annonce immédiate du résultat de gain.

Si les coordonnées des gagnants sont inexploitable (incomplètes ou erronées), ces derniers perdront le bénéfice de leur lot qui restera la propriété de la société organisatrice qui se réserve le droit de le remettre en jeu dans cette même opération ou dans une opération ultérieure.

Les Lots ne sont ni cessibles ni échangeables.

Les Lots non réclamés par les gagnants dans les délais impartis ne seront pas remis en jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

ARTICLE 6 - DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa validation et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu. La société organisatrice peut modifier le règlement à tout moment par voie d'avenant.

L'application du présent règlement est soumise à la loi française. Le présent règlement (idem pour un avenant) est déposé auprès de la SAS AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil et sera consultable gratuitement sur le site du jeu grandjeu-bic-auchan.com.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions. Elle se réserve la possibilité dans tous les cas de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les modalités du Jeu, de même que les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu et/ou à la liste des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais de connexion engagés pour la participation au concours sont à la charge du participant.

ARTICLE 8 - FRAUDE

La Société Organisatrice peut annuler tout ou partie du Jeu ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE, CAS FORTUIT et CAUSE INDEPENDANTE

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure, de cas fortuit ou encore de tous événements indépendants de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELECTUELLE- DROIT A L'IMAGE

Les gagnants, dans le cadre de l'évènement et du seul fait de leur participation au jeu, autorisent gracieusement la prise de photographies, diapositives, la fixation sur support électronique, film, papier, vidéogrammes ou sur tout autre support et la communication au public par la Société Organisatrice, de leur image, noms, prénoms, allocutions en intégralité ou par extrait à les reproduire sur tout type de support, numériser, représenter par tout mode de représentation publique, notamment télévisuel ou tous services de télécommunications, câblodistribution, sur tous réseaux notamment Internet, par tous moyens techniques, et sur tous territoires. Cette autorisation vaut à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec le jeu et/ou les activités de la Sociétés Organisatrice – pour le monde entier et pendant toute une durée d'un (1) an à compter de la fin du jeu.

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNNELLES

Les données à caractère personnel concernant les Participants sont traitées pour la gestion de l'Opération comprenant le traitement des Participations, les opérations de contrôle et de validation de la Participation, ainsi que la remise des Lots. La base légale du traitement est l'exécution du contrat entre le Participant et la Société Organisatrice.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées en conformité avec la réglementation applicable sur la protection des données personnelles, notamment la Loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016.

Ces données sont destinées à BIC – SA au capital de 161 474 031,98 €, ayant son siège social au 12 boulevard Victor Hugo, 92611 Clichy Cedex – immatriculée sous le numéro 552 008 443 au RCS Nanterre (ci-après le « Responsable de Traitement »), TESSI, agissant pour le compte de la Société Organisatrice en tant que sous-traitant pour le traitement des données personnelles.

L'utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel (envoi de communications ou offres marketing) sera soumise à un accord spécifique des Participants.

Le Participant est informé qu'il dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Il peut également s'opposer au traitement ou en demander sa limitation. Enfin, le Participant dispose de la faculté de définir et de communiquer des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès. Ces droits peuvent être exercés, à tout moment et gratuitement, sur demande écrite à l'adresse suivante : privacy@bicworld.com. En cas de litige non résolu directement avec le Responsable de Traitement concernant le traitement de ses données personnelles ou l'exercice de ses droits, le Participant dispose également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL.

Ces données sont conservées pendant une durée de trois (3) mois à compter de la réception de la dotation par les Participants. Les données personnelles sont conservées en France. Elles sont toutes effacées à l'issue de l'opération, soit le 30/01/2025. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à privacy@bicworld.com

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des Participations, à la gestion de l'Opération et l'attribution des Lots, le Participant est informé que le refus de communiquer ces données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin de l'Opération entraîne l'impossibilité de valider sa Participation, ou le cas échéant, l'annulation de sa Participation ou l'annulation de l'attribution de son gain.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avarie résultant des services postaux et de gestion.

Les prestataires mettant à disposition les dotations en assument la responsabilité. En conséquence, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenu pour responsables d'une quelconque mauvaise exécution ou inexécution d'une prestation constituant un Lot.

ARTICLE 13 – QUESTIONS

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement ou à la liste des gagnants.

ARTICLE 14 – CONTESTATIONS

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement, sera soumise à la Société organisatrice. Ses décisions seront réputées souveraines et sans appel.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération au-delà du 30/10/2024 soit un (1) mois après la réalisation du Tirage au sort.

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Rousset, le 11/06/2024.

ANNEXE – Produits éligibles à l’offre

Libellé produit	Code-barres	Catégorie
BIC 4 Couleurs Décors Édition Limitée Minions Stylo-Bille Pointe Moyenne (1,0 mm) – Couleurs Assorties, Pack de 2	3086123745308	Ecriture
BIC 4 Couleurs Décors Édition Limitée Minions Stylo-Bille Pointe Moyenne (1,0 mm) – Couleurs Assorties, Étui de 3	3086123745315	Ecriture
Tipp-Ex Minions Mini Pocket Mouse Rubans Correcteurs 6 m x 5 mm et Autocollants – Décors Assortis, Blister de 2	3086123712904	Correction
BIC Minions Velleda Ardoise Écolier Double Face Effaçable à Sec (20x31 cm) avec Feutre Effaçable à Sec et Effacette – Bleu, Lot de 1	3086123750395	Ardoise effaçable
BIC Highlighter Grip Décor Minions Surligneur Fluo Pointe Biseautée - Couleurs Assorties, Blister de 5	3086123748743	Surligneurs
BIC 4 Couleurs Décors Édition Limitée Minions Stylo-Bille Pointe Moyenne (1,0 mm) et Tippex Mini Pocket Mouse Rubans Correcteurs 6 m x 5 mm et Autocollants	3086123759336	Ecriture
BIC Minions ECOlutions Bâtons de Colle Blanche 8g - Décors Assortis, Pochette de 6	3086123748828	Colles